



Quoi d'neuf au Quiou ?



Groupement
des communes
aux noms burlesques



La lettre n° 16 — Mai 2020

Distribution de masques aux Quiousiens

Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens,

Les membres de l'atelier couture de l'association « Les Burlesques du Quiou » ont fabriqué des masques lavables en tissu. Un bel élan de solidarité de la part de ces couturières. Les membres du CCAS et des conseillers municipaux vous ont distribué un masque gratuit à chacun le 8 mai dernier.

Permettez-moi de remercier celles et ceux qui ont donné du tissu et des élastiques afin de permettre cette fabrication. Sans vous tous, nous ne pourrions pas avoir un tel résultat !

D'autre part, la commune a commandé via Dinan Agglomération 400 masques lavables, y compris des modèles pour enfants. Dinan Agglomération prend à sa charge une partie du coût de ces masques, le reste sera facturé à la commune. En parallèle, nous venons d'apprendre que l'Etat remboursera aux collectivités le montant de cette dépense. Ces masques, également gratuits, vous seront distribués dès que nous les aurons reçus.

Je rappellerai que pour celles et ceux qui ont déjà eu un masque en tissu distribué par nos couturières, la collectivité décomptera ces derniers déjà en circulation. Cela me paraît normal que chaque concitoyen puisse avoir le même nombre de masque distribué par la collectivité, et ce sont vos élus qui vous les porteront dans vos boîtes aux lettres.

A noter que Dinan Agglomération a livré aux communes des spray hydro-alcooliques qui ont été donnés par la Région Bretagne.

Nous sommes contraints par la pandémie COVID 19 de changer nos habitudes. Depuis le 11 mai nous ne sommes plus en confinement mais il reste évident que nous devons continuer à nous protéger mutuellement.

Le Maire, Arnaud CARRE



Ci-contre les membres du CCAS et les conseillers municipaux qui vous ont distribué les premiers masques le 8 mai dernier, afin que vous soyez tous protégés lors de vos déplacements à partir du 11 mai, journée du déconfinement.

Des aides pour les commerçants

Suite à la pandémie et la période de confinement, Dinan Agglomération a mis en place une cellule économique pour aider les commerçants et les accompagner vers les dispositifs d'aide les plus adaptés.

Un Fonds COVID Résistance, abondé par Dinan Agglomération, est opérationnel à compter du 15/05/2020, cette aide est une avance remboursable qui vient en complément des autres dispositifs existants. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Madame Nathalie VERDEILLE à l'adresse mail suivante : n.verdeille@dinan-agglomeration.fr

Commerces à la disposition des Quiouisiens

Ferme de la Salamandre

La ferme de la Salamandre reste ouverte pour la vente à la ferme des fromages de chèvres et brebis, le mercredi et vendredi de 17h à 19h30.

Livraisons possibles.

Contact : 06 74 63 98 62 La Cour Neuve—Le Quiou



Épicerie « La Belle Époque »

Marie-Annick ROLLAND « Mimi » reste disponible pour la partie épicerie, elle vous propose des produits de première nécessité et des produits locaux. 7h30—13h et 16h30—20h du lundi au dimanche Sauf mercredi de 7h30 à 13h30

Contact : 02 96 83 49 62 place de l'église—Le Quiou



Les Fruits des Bois

Mr Hazard « Les Fruits des Bois » production biologique, vous propose du jus de pommes et de la purée de pommes.

Contact : 02 96 86 48 03 Les Bois—Le Quiou



Vente de légumes—Francky et Soizic

Réservation des légumes le mardi soir au plus tard au **06 43 11 84 71**

Vous venez récupérer vos légumes le jeudi de 17h à 18h place de l'église près du bar « La Belle Époque ».



Commerces à la disposition des Quiousiens

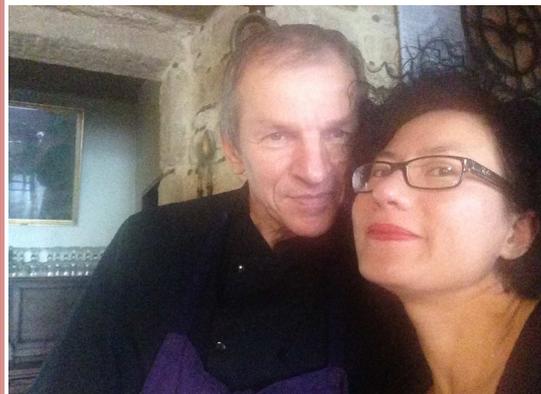
Crêperie Le Crêp'iou

A partir du 16 mai 2020, la crêperie « Le Crêp'iou » vous propose la vente à emporter.

Appelez pour commander des galettes, des crêpes garnies, des salades composées, entrecôte avec frites ou sauté de poulet au cidre avec frites, puis venir les retirer au restaurant !
(chaud jusqu'à la maison ou sinon au four préchauffé à 150 degrés 1 minute et ça croustille !)

Commande au 02 96 83 41 38 ou sur place.

Voir les menus à emporter sur site web : lecrepiou.eatbu.com



Traiteur MICHEL Karine et Noël

Le traiteur de Plouasne MICHEL Karine et Noël vous propose des plats à emporter pour chaque jeudi soir.

Il faut passer commande au plus tard le mardi soir au 02 96 86 42 06. Les menus sont affichés au bar épicerie « La Belle Epoque », vous pouvez aussi les voir sur Facebook « Michel Noel et Karine-traiteur ».

Les plats sont à récupérer le jeudi soir de 17h à 18h, sur la place de l'église au Quiou, près du bar.



GEPPETO PIZZAS

Chaque lundi soir, de 17h00 à 21h00, Loïc JOUAN de GEPPETTO PIZZAS vous propose ses recettes sur la place de l'église. Téléphone : 06 21 01 14 49

Food Truck

Chaque jeudi de 18h à 22h un « Food Truck » viendra sur la place de l'église, près du Bar La Belle Epoque. Vous pouvez les contacter au 07 63 10 75 25

Lilou coiffure

Les horaires du salon de coiffure ne changent pas mais ils peuvent être adaptés si besoin :
Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 16h00.

Le salon a été réaménagé afin de permettre le respect de la distanciation physique.

Sandrine et Cindy sont prêtes pour vous recevoir, Téléphone : 02 96 84 03 41



Reprise de l'école des Faluns le jeudi 14 mai

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE « LES FALUNS - JULES VERNE »

Réouverture des écoles et du service périscolaire	Principes généraux : Appliquer les gestes barrières Maintenir la distanciation sociale Limiter au maximum le brassage des élèves Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels Communiquer et informer	
Document valable pour les semaines 20, 21 et 22 (lundi 11 mai, lundi 18 mai, lundi 25 mai) Source : Protocole sanitaire du 3 mai 2020		
Dates	Pré-rentree des équipes enseignantes et du personnel intercommunal : 11 et 12 mai Reprise des élémentaires (+ GS), groupe A : le jeudi 14 et vendredi 15 mai, groupe B : lundi 18 mai et mardi 19 mai. Maternelle TPS, PS, MS : rentrée en juin, à étudier	
Horaires scolaires	Horaires Evran Classe : 8h30 – 12h00 Pause méridienne : 12h00 – 13h00 Classe : 13h00 – 15h00	Horaires Le Quiou Classe : 8h45 – 12h15 Pause méridienne : 12h15 – 13h15 Classe : 13h15 – 15h15
Accueil des élèves	6 lieux d'entrées et sorties différenciés (J. Verne) 2 lieux d'entrées et sorties différenciés (Les Faluns)	
Garderie	Ouverture à 7h30. Un seul horaire d'arrivée : 7h30. L'agent qui accueille les enfants les fait entrer, les fait asseoir, puis lavage des mains au point d'eau de chaque classe et retour à sa place.	Garderie du soir de 15h30 à 18h00 : lieu de sortie identique au lieu d'entrée.
	La garderie (matin et soir) aura lieu dans la classe de l'enfant par un agent dédié. Pas de regroupement d'élèves, pas de parents dans l'école.	
Organisation des groupes	Information transmise par l'enseignant de la classe Fratreries prises en compte dans la mesure du possible.	
Aménagement des classes	La contrainte de la superficie des locaux oblige à constituer des groupes de 10 maximum. Le mobilier et le matériel non nécessaires seront neutralisés. Le respect de la distanciation se fera également au sein de la classe lors des déplacements	
Récréations	Horaires décalés : pas de croisement des groupes. Passage aux toilettes avant et après. Respect de la distanciation au sein de chaque groupe, des espaces seront définis dans la cour. Des animateurs sportifs viendront épauler les enseignants sur ces temps de pause afin de proposer des activités adaptées.	
Usage des sanitaires	Principe : lavage des mains avant et après le passage aux toilettes Un agent référent pour la désinfection après le passage d'un groupe	
Nettoyage / désinfection des locaux	Nettoyage et désinfection quotidiennement Trousse d'hygiène (gel, gants, savon, essuie-main, lingettes) dans chaque classe à disposition unique des adultes Toilettes nettoyées avant et après le repas Nettoyage et désinfection des locaux tous les soirs	
Cantine	Repas froids type panier-repas fourni par le prestataire habituel. Livraison à l'école. Les repas sont pris en classe, chaque enfant restant à sa table. Pas de couvert à prévoir, mais les enfants devront apporter une gourde ou une bouteille d'eau de leur domicile. Même principe que pour la garderie : une classe, un agent (identique) Si récréation, déplacements et temps échelonnés Nettoyage des tables après le repas Tarif identique	
Accueil des enfants prioritaires	Enfants de soignants Enfants d'enseignants Enfants de personnels des établissements scolaires ou périscolaires présents Ces enfants prioritaires seront accueillis tous les jours, sans distinction de l'organisation en groupes. Leur accueil le mercredi et les jours fériés est assuré par Dinan Agglomération.	

Accueil péri-scolaire	Pas d'accueil municipal possible pour les groupes qui ne sont pas concernés par la journée d'enseignement. En discussion pour la semaine du 2 juin.
Transport scolaire	Pas de transport (discussions en cours avec la Région Bretagne) A revoir pour le 2 juin. Co-voiturage quelle formulation ? Quel principe ? Quel conséquence ? Le co-voiturage est interdit du fait des mesures nationales.



Avant la reprise de l'école, les locaux ont été désinfectés et des marquages ont été mis au sol, afin de permettre aux enfants de garder les bonnes distances.



Procédure de déconfinement pour accès au secrétariat de la mairie

A compter du 11 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre

La mairie sera ouverte au public aux jours et heures suivants :

lundi, mardi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00

- Du gel hydroalcoolique est placé à l'entrée du secrétariat, chaque personne devra se désinfecter les mains avant d'entrer dans le bureau
- Pas plus d'une personne à la fois dans le bureau secrétariat (ou 2 personnes du même foyer)
- Pas plus d'une personne à la fois dans le hall d'entrée (ou 2 personnes du même foyer)
- En sortant du secrétariat, si une personne se trouve dans le hall d'entrée, vous devez veiller à garder une distance suffisante entre vous
- Si vous pensez avoir des documents à remplir ou des signatures à faire, **vous devez apporter votre stylo**
- Tous les prospectus ont été retirés de leur support, vous pouvez demander à la secrétaire qu'elle vous donne ce dont vous avez besoin
- Pour la sécurité de tous, un panneau en plexiglass a été posé sur le comptoir du secrétariat



Toute activité sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation du maire

Il est rappelé que toute manifestation, quelle qu'elle soit, doit au préalable faire l'objet d'une demande en mairie, l'accord sera confirmé par un arrêté du maire.

Mary Britton a préparé l'après confinement

Même si le BREXIT m'a empêchée de faire partie de la nouvelle équipe du conseil municipal, et suite à la demande de Monsieur le maire, je continue en matière de fleurissement à préparer la saison 2020. Malgré le confinement, j'ai continué dans ma « Greenhouse » à semer des graines de toutes sortes, et j'ai fait pousser des plantes et arbustes qui rejoindront les différents parterres de la commune. Avec des bénévoles et Patrice, l'employé municipal, nous rénovons les vélos peints, créons de nouvelles maisons d'insectes, continuons le potager partagé sur la place du village où la population aura à sa disposition des herbes de cuisines, des légumes etc... D'autres surprises viendront enrichir l'aménagement structurel de notre village et je les installerai avec Patrice.

Au village de Mauny, et cela pour la première fois, nous semons des fleurs sauvages, et plantons des pêchers et noyers.

Nous souhaitons continuer à faire du Quiou une commune tournée vers la biodiversité, en améliorant les bas de murs, à encourager la population à semer des graines, pour favoriser le travail des abeilles du rucher communal. Pour le printemps, et avec les nombreux bulbes plantés, le village était très fleuri ! Nous avons désormais les coquelicots ! Je travaille de concert avec Cœur Emeraude pour le futur projet du Parc Naturel, afin d'être au plus près de la biodiversité ! Nous avons planté cet hiver chênes, tilleul, cerisier, amélanchier et des vignes ! Je pense que le fait de voir tant de fleurs dans cette période difficile qu'a été le confinement reste très positif pour notre village et pour la population ! Merci

Mary Britton

07.67.84.73.60



Plantation d'une haie bocagère au Haut Tréveleuc

Grace au programme Breizh Bocage (financé par l'Europe, l'Agence de l'eau, la Région, le département et Dinan Agglomération), une haie bocagère de 270 m a été plantée le long du chemin communal au lieu-dit Le Haut Tréveleuc.

Coordonné par l'association COEUR Emeraude et planté par la SCIC Energies renouvelables du Pays de Rance, le projet est composé uniquement d'espèces arbustives locales. Charmes, fusains, viornes, bourdaines, néfliers, cornouillers, avec leurs fleurs, baies et fruits, permettront d'embellir le paysage le long de ce sentier pédestre et constitueront en plus un précieux refuge pour la biodiversité.



Que faire des tontes et des branches au jardin ?

Pas de panique : en ces temps difficiles où les déchetteries sont fermées, trouvons d'autres solutions pour notre herbe et nos tailles ! Tout peut être recyclé au jardin, et cela restera vrai quand les déchetteries rouvriront !

Voici par exemple trois pistes qui s'offrent à nous :

1. Même si la tondeuse n'a pas l'option "mulching", nous pouvons tondre sans le bac à ramassage et laisser sécher l'herbe sur place (surtout s'il s'agit de petites quantités). *Le gazon, ainsi fertilisé, n'en pousse que mieux !*

2. L'autre solution consiste à ramasser l'herbe tondue que nous pouvons répartir dans un coin de notre jardin, si possible au soleil, sur quelques centimètres d'épaisseur (ce qu'on appelle un boudin) et attendre quelques jours qu'elle sèche un peu.

Ensuite, l'utiliser en paillage, disposée en petites couches au pied des arbres, arbustes ou petits fruits et dans le potager pour éviter les grands arrosages. *Sans paillage et lorsque les températures au jardin montent, la vie microbienne du sol peut s'éteindre ...* Le paillage retient l'humidité et régule la température du sol.



Lors des premières tontes de printemps, avant de semer ou repiquer les légumes d'été, nous pouvons fertiliser notre potager avec ce précieux paillage qui nous permet de nourrir la terre, et surtout de ne pas la laisser nue!

3. Vous avez un composteur ? : rien ne vous interdit d'y déposer un peu de votre herbe tondue (attention : elle ne doit représenter qu'un tiers du total car l'herbe tondue est très humide). Vous pouvez y joindre quelques feuilles mortes ou brindilles cela permet d'équilibrer le carbone et l'azote de votre compost. Remuez régulièrement et vous aurez un terreau de grande qualité!

Vidéo de Denis PEPIN : <https://www.youtube.com/watch?v=C713tH5PFIE>

Et que faire des branches coupées ?

En ce qui concerne les branchages et branches taillées à l'automne ou l'hiver avant la montée de sève, le tas est tout d'abord un formidable abri pour les hérissons et autres petits animaux précieux au jardin. Puis l'on peut broyer et obtenir un paillage à mettre là encore aux pieds des arbres, des arbustes fruitiers, des fraisiers et sur les buttes du potager mélangé à des feuilles mortes, à l'herbe tondue séchée.... Ce paillis évite au sol de se dessécher lors des montées de température et surtout, il facilite le travail des vers de terre : le sol est nourri et décompacté.

La morale de l'histoire : tontes et broyats ne sont pas des déchets verts, mais des ressources ! Valorisons les dans nos jardins, ce sera gagnant pour tous !!



Lutte contre le frelon asiatique

Dinan Agglomération et votre commune vous accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique. Les frelons asiatiques ont édifié des nids aux dimensions impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très souvent à moins de 4 mètres de hauteur, ce qui représente un danger immédiat de piqûres multiples pour les personnes passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Il faut donc éliminer ces nids. Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui transmettra à Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures ; un produit sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan agglomération prendra à sa charge 50 % des frais engagés, et votre commune les 50 % restants.



Recensement citoyen

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. C'est obligatoire pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit se présenter en mairie, muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.

Cette action est nécessaire pour que le jeune puisse s'inscrire à ses examens, concours et permis de conduire, puisque l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté sera exigée.

Le recensement entraîne l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Plus d'informations sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC ».



RAPPEL : Cartes d'identité et passeports

Il est indispensable de prendre rendez-vous auprès de la commune qui pourra vous recevoir ; vous avez le choix entre : Dinan, Broons, St Malo et bien d'autres encore.

Si vous souhaitez aller à Dinan, il faut prendre rendez-vous au 02 96 39 22 43.

Vous pouvez passer en mairie, récupérer un explicatif des pièces qui vous seront demandées ainsi que la démarche à suivre.

Si vous ne pouvez pas établir une « pré-demande » en ligne, vous devez récupérer un formulaire « Cerfa » à la mairie du Quiou.



PACS

Le pacte civil de solidarité (PACS) est ouvert aux couples de sexe différent et de même sexe.
Informations et retrait du dossier à l'accueil de la mairie du Quiou.

Remerciements pour les masques offerts

Suite à la fabrication par les membres de la section couture de l'association « les burlesques du Quiou », et à leur distribution le 8 mai dernier, de nombreuses personnes ont demandé comment transmettre un petit don pour remercier les bénévoles de cette association qui ont donné de leur temps et fourni le tissu, les élastiques, le fil etc...

Vous pouvez venir déposer votre don à la mairie du Quiou qui transmettra à la présidente de cette association.



Quelques photos du fleurissement dans le bourg



Plages ouvertes connues à ce jour en Côtes d'Armor (au 15/05/2020)

Nous avons sélectionné uniquement les plages les plus proches du Quiou, il faudra au préalable vérifier la distance, afin de ne pas dépasser les 100 km autorisés.

Binic-Etables-sur-Mer, 5 plages : La Banche, Avant-Port, Corps de Garde, Les Godelins, Moulin.

Bréhat : grèves de la commune.

Erquy, 8 plages : Saint-Pabu, Caroual centre et sud, Centre, Lourtuais, Portuais, Guen Lanruen, Saint-Michel, Montiers.

Fréhel, 2 plages : Grès du Minieu, Anse du Croc.

Hillion, 5 plages : Lermot, la Grandville, Bon Abri, l'Hôtellerie, Saint-Guimond.

Kerbors, 3 plages : Grèves de Bellevue, grève le Loup, l'île à Poule.

Lanmodez, Pors Guyon.

Lamballe Armor, 7 plages : Béliard, Port Morvan, Saint Maurice, La Cotentin, Le Becleu, Le Vauglin, Jospinet.

Lancieux, 6 plages : L'Islet, La Cerisaie, Le Rieul, Les Briantais, de Buglais, Saint-Sieu

Langrolay-sur-Rance : Plage du Roué.

Penvenan, 2 plages : Les Dunes, Roc'h Annick.

Pléneuf-Val-André, 3 plages : Grande plage, Ville Berneuf, Vallées.

Plestin-les-Grèves, 6 plages : Tossen, Les Curés, Pors Mellec, Beg Douar, La Roche d'argent, Saint-Efflam.

Plévenon, 2 plages : Grèves d'en bas, La Fosse.

Saint-Cast-le-Guildo, 7 plages : Grande plage, Pen Guen, les 4 Vaux, La Fosse, La Pissote, La Mare, La Fresnaye.

Saint-Jacut-de-la-Mer, 6 plages : Ruet, Banche, Haas, Rougeret, Pissotte, Manchette.

Saint-Michel-en-Grève : La Lieue de Grève.

